



Canton de DREUX 1

Arrondissement de DREUX

L'an deux mil vingt-deux le **mardi 04 avril 2023**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la salle de conseil, sous la présidence respective de **Madame Véronique BASTON, Maire**,

Etaient présents : Evelyne CHIAPPERIN, Yves ÉCOLAN, Adjoint, Thierry BELLOIS, Eric BROCHARD, Claudia COURTOIS, Jacques ISAMBERT, Frédéric LAMON, Ludovic MALLET, Dominique VIOLETTE. Conseillers municipaux.

Excusés : Yves DEMORA (pouvoir à Yves ÉCOLAN), Philippe GEHAN ; Alice GAUTHIER.

Dominique VIOLETTE a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20H35.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09/02/2023 : Aucune remarque n'est faite.

Le procès-verbal du 09/02/2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 1 : Approbation des comptes de gestion Commune et Eau 2022.

Mme le Maire présente les comptes de gestion du budget principal et du budget eau. Elle rappelle que les comptes de gestion sont établis par le trésorier et doivent être en cohérence avec les comptes administratifs tenus par la commune. Concernant l'exercice 2022, les dépenses et les recettes sont identiques aux comptes administratifs.

Accord à l'unanimité.

Mme le Maire laisse la place au doyen de l'assemblée, M. Ecolan, pour la présentation et le vote des comptes administratifs et se retire.

Délibération n° 2 : Approbation des comptes administratifs Commune et Eau 2022.

M. Ecolan présente le compte administratif 2022 du budget principal :

Concernant la section de fonctionnement, le cumul des opérations de l'exercice se présente de la façon suivante :

803 581.39 € en ce qui concerne les recettes
495 524.62 € en ce qui concerne les dépenses

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est de 308 056.77 €.

Concernant la section d'investissement, le cumul des opérations de l'exercice se présente de la façon suivante :

228 071.88 € en ce qui concerne les recettes
165 866.45 € en ce qui concerne les dépenses

Le résultat d'investissement de l'exercice est de 62 205.43 € (excédent).

M. Ecolan présente le compte administratif 2022 du budget eau :

Concernant la section de fonctionnement, le cumul des opérations de l'exercice se présente de la façon suivante :

206 742.94 € en ce qui concerne les recettes
81 129.99 € en ce qui concerne les dépenses

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est de 125 612.95 €.

Concernant la section d'investissement, le cumul des opérations de l'exercice se présente de la façon suivante :

100 430.58 € en ce qui concerne les recettes
104 219.72 € en ce qui concerne les dépenses

Le résultat d'investissement de l'exercice est de - 3 789.14 € (déficit).

Accord à l'unanimité.

Mme le Maire revient afin de poursuivre l'ordre du jour.

Délibération n° 3 : Affectation des résultats Commune et Eau 2022.

Mme le Maire précise que les résultats du budget eau sont à affecter au budget principal malgré la compétence transférée à l'Agglomération du Pays Drouais depuis le 01/01/2023. L'excédent partiel et global de l'exercice 2022 sera ensuite versée à l'Agglomération lorsque les modalités de versement seront actées par les deux collectivités.

Résultat au 31.12.2022 de la section de fonctionnement

Excédent (Art.002) 433 669.72 €
(308 056.77 +125 612.95 (Excédent résultat Eau)).

Résultat au 31.12.2022 de la section d'investissement

(Art 001) 58 416.29 € (62 205.43 – 3 789.14 (déficit
résultat Eau))

Affectation en réserves d'investissement (Art.1068)..... 3 789.14 € (déficit Eau).

Transfert à la section d'investissement (Art 023/021) 337 000 €

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 4 : Vote du Budget primitif Commune 2023.

Mme le Maire présente le budget primitif 2023 de la commune tel que la commission des Finances du 09/03/2023 l'a arrêté.

Dépenses de fonctionnement..... 1 225 250.52 €
Recettes de fonctionnement 1 225 250.52 €

Dépenses d'investissement..... 520 856.43 €
Recettes d'investissement..... 520 856.43 €

Total des sections... 1 746 106,95 €

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 5 : Fixation des Taxes Locales.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, de ne pas augmenter les taxes en raison du taux d'inflation actuel répercuté sur les bases locatives.

Elle rappelle les taux 2022 :

Taxe foncière sur le bâti : 37.22 % (y compris la part départementale)

Taxe foncière sur le non bâti : 32.00 %

Ces taux sont renouvelés pour 2023.

Par ailleurs, la taxe d'habitation est obligatoirement votée pour les résidences secondaires. Il est proposé le taux de la taxe d'habitation en vigueur au moment de sa suppression soit 12 %.

Accord à l'unanimité.

Délibération n°6 : Attribution de subvention aux associations

Mme le Maire annonce les montants des subventions évoqués lors de la commission des finances. Elle propose de revoir le montant attribué à la Coopérative Scolaire soit 4 200 €. En effet, une réunion s'est tenue en présence de l'Inspection académique, des enseignants, d'une partie des membres de l'APE Marrevilla, du maire et de son adjointe aux affaires scolaires afin de régler un conflit lié à l'organisation de la classe découverte GS/CP/CE ainsi que sur le montant de la subvention revu à la baisse par la commune. Il est donc confirmé le montant de 4 500 € à verser à la Coopérative scolaire. Mme le Maire précise que l'APE Marrevilla obtiendra exceptionnellement une subvention de 800 € sur 2023 afin de proposer à la classe de CM une sortie conviviale.

imputation budgétaire	nom de l'association	BP 2023
		Montant €
65748	Ligue contre le cancer	50
65748	Association Famille Rurale de Marville	600
65748	APE MARREVILLA	800
65748	Université Drouaise du Temps libre	50
65748	Association du Souvenir Français	50
65748	Club des 5 hameaux	500
65738	Coopérative scolaire (dont voyage culturel)	4 500
	TOTAL	6 550

Accord à l'unanimité.

Communication et questions diverses.

Mme le Maire fait part d'un projet de mise en place d'un distributeur de pizza sur la place de MARVILLE par M. et Mme Romet. Les conseillers municipaux demandent à ce que le projet soit localisé et intégré sur plan avec présentation de l'équipement et des travaux de raccordement électrique, que ces derniers soient pris en charge par le porteur du projet.

Mme le maire signale qu'un contrôle d'assainissement non collectif effectué par l'AGGLO aura lieu dans les semaines à venir sur la commune pour les habitations concernées.

M Violette fait un compte-rendu sur la sortie des aînés du 11/03/2023.

Mme Courtois fait part du mécontentement de Mme Duport qui n'a pas de réponse au sujet de l'aménagement du carrefour de Blainville. Mme le Maire a en effet reçu un SMS de Mme Duport lorsque les travaux de signalisation rue d'Ecluzelles ont été faits sans qu'on intervienne devant son domicile. Il faut rappeler aux habitants que des travaux de voirie et d'aménagement de sécurité routière sont prévus sur le territoire de la commune mais qu'ils ne peuvent se faire tous en même temps c'est une question de budget, de subvention, d'équité entre hameaux et de priorité.

M. Isambert demande à ce que les arrêtés sur les barrières fermant l'accès aux chemins ruraux soient à nouveau affichés en lieu et place et de trouver un système définitif.

La séance est levée à 23H30

Le secrétaire de séance

Dominique VIOLETTE

Le maire

Véronique BASTON